

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2016 PROFESSIONNELS

COMPOSITION DES PRIX

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Montant pour l'électricité fournie.



UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL

Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant, reversé à cet organisme, inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau



TAXES PUBLIQUES ET ÉMOLUMENTS

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

HORAIRE HEBDOMADAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES



Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE CHOIX EN TOUTE LIBERTÉ

Les contrats Energies Libres vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité.

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES	VIA SUISSE Produit de référence	VIA ROMANDE + 0.2 ct./kWh ¹	VIA D'ICI + 1.4 ct./kWh ²	TARIF STANDARD - 0.1 ct./kWh ³
PROVENANCE	100 % suisse	100 % suisse romande	100 % suisse romande (dont 20 % solaire de proximité)	Non déterminée
PRODUCTION	60 % hydraulique 40 % nucléaire	100 % renouvelable	20% solaire 80% hydraulique	Non déterminée

La composition des contrats Energies Libres est attestée par TÜV SÜD.



TÜV SÜD certifie le mix d'électricité fournie par Romande Energie (« mix fournisseur »).

¹ soit un surcoût d'environ 7 % sur votre facture.

² soit un surcoût d'environ 11 % sur votre facture.

³ soit environ 1 % de moins sur votre facture.

PROFILS DE CONSOMMATION

VOUS CONSOMMEZ MOINS DE 60 000 KWH PAR ANNÉE

BT Simple : Ce profil est destiné aux clients consommant de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des ménages et petites entreprises.

BT Double : Ce profil s'adresse aux ménages ou professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses (voir tableau). Il est également conseillé aux ménages avec application thermique (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau) ou possédant un appareil à forte consommation d'électricité qui peut être enclenché durant les heures creuses.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 60 000 KWH PAR ANNÉE

BT Pro A : Ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adresse aux clients dont le profil de consommation présente une faible durée d'utilisation de la puissance (DUP*). Il s'applique lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3 000 heures par année.

BT Pro B : Ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement s'applique lorsque la DUP* est supérieure à 3 000 heures par année.

* DUP (h) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle 1/4 horaire moyenne (kW).

Le profil Pro A ou Pro B est automatiquement appliqué lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique.

POUR EN SAVOIR PLUS :
WWW.ROMANDE-ENERGIE.CH

VOTRE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES :	HP		HC		HP		HC	
	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
	VIA SUISSE		VIA ROMANDE		VIA D'ICI		TARIF STANDARD	
BT Simple	9.60		9.80		11.00		9.50	
BT Double	10.90	7.00	11.10	7.20	12.30	8.40	10.80	6.90
BT Pro A	8.40	5.50	8.60	5.70	9.80	6.90	8.30	5.40
BT Pro B	8.40	5.50	8.60	5.70	9.80	6.90	8.30	5.40

UTILISATION DU RÉSEAU

HP	HC	Abonnement	Puissance
ct./kWh	ct./kWh	CHF/mois	CHF/kW/mois
8.60	8.00	–	–
9.80	4.50	10.00	–
6.60	3.20	55.00	4.50
4.90	2.50	55.00	7.90

ÉNERGIE RÉACTIVE FACTURÉE

5.00 ct./kVArh

Energie réactive facturée : 5.00 ct./kVArh à partir d'un cos ϕ inférieur à 0.95 (correspondant à 33% de l'énergie active, en heures pleines uniquement).

- Le Service de l'électricité accorde gratuitement 0.33 kVArh par kWh absorbé. Ce rapport entre les énergies actives et réactives est calculé en heures pleines uniquement.
- Un abonnement complémentaire de CHF 55.00 HT/mois sera facturé par point de mesure aux clients ayant exercé leur droit d'éligibilité, afin de couvrir partiellement les frais de transmission des données.

HP : heures pleines
HC : heures creuses
BT : basse tension

Prix en CHF hors taxes et TVA 8%.

S'AJOUTENT AUX PRIX CI-DESSUS :

Les **taxes publiques et émoluments** que Romande Energie et les Services industriels de la commune de Romanel-sur-Lausanne reversent en totalité aux différents organes publics :

TAXES PUBLIQUES

Taxe fédérale	1.30 cts/kWh	
Taxe cantonale*	0.18 cts/kWh	
Emolument cantonal	0.02 cts/kWh	
Emolument communal	0.70 cts/kWh	
Taxe communale spécifique*	0.30 cts/kWh	pour les énergies renouvelables
Taxe communale spécifique*	0.40 cts/kWh	pour le financement de l'EP

Prix en CHF hors TVA 8%. Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

* Non assujettie à la TVA.